

formation générale, professionnelle, religieuse et culturelle devrait préparer le terrain à un effort pour donner un sens plus positif à la vie dans les établissements. L'amélioration du confort matériel et l'instauration prévue de congés de courte durée pour réunions de famille offrent des avantages nettement supérieurs, susceptibles d'être retirés. La popularité croissante auprès du personnel spécialisé de la méthode psycho-sociale de thérapie individuelle et de groupe, ainsi que la sédation médicale, devraient permettre de changer les attitudes prises devant le traitement des détenus souffrant de troubles mentaux dans leurs crises périodiques d'agressivité. La réduction du nombre des détenus dans les établissements devrait favoriser de meilleures relations entre le personnel et les détenus, ainsi que l'infiltration de la sous-culture des détenus. La création de centres médicaux de correction devrait permettre de retirer les détenus souffrant de troubles mentaux des établissements communs pour les insérer dans un milieu spécifiquement adapté à leur comportement.

Je souscris sans réserve à l'opinion de M. A. M. Kirkpatrick, directeur exécutif de la société John Howard de l'Ontario.

**L'hon. M. Lambert:** Pas d'accord?

**M. Gilbert:** Monsieur l'Orateur, je viens d'entendre dire par un député du premier rang qu'il n'est absolument pas d'accord. Il représente l'ancienne opinion réactionnaire...

**L'hon. M. Lambert:** Oh, cessez donc de jouer à la sainteté.

**M. Gilbert:** ... en ce qui concerne la manière de traiter les jeunes, cette attitude à l'égard du droit pénal. M. John R. Seeley, sociologue canadien, actuellement au centre d'étude des institutions démocratiques de Santa Barbara en Californie, a affirmé, comme le député d'Egmont que ceux qui infligent ce genre de peine en tirent une expérience psycho-masochiste. Il est certainement temps d'interdire cela. Je pourrais aussi citer M. J. D. Griffin, directeur général de l'Association canadienne de la santé mentale, qui en préconise l'abolition.

J'ai présenté un amendement au bill omnibus du ministre de la Justice (Mr. Turner) traitant de l'abolition de la peine corporelle; mais on l'a rejeté au comité. Je l'ai présenté également à l'étape du rapport et, de nouveau, on l'a rejeté. Si je faisais un sondage d'opinion parmi ces députés, ils conviendraient, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, qu'il est temps de supprimer de nos recueils de lois cette mesure régressive. Je n'ai jamais connu de mesure plus barbare ni plus anachronique.

Nous n'avons pas besoin d'autre étude. Nous avons eu l'examen au comité et le rapport Ouimet; maintenant, il est temps que le ministre de la Justice, qui a perdu beaucoup de son image avant-gardiste lorsqu'il a fait adopter la loi sur les mesures de guerre...

**Une voix:** C'est faux.

**M. Gilbert:** ... il est temps, dis-je, qu'il regagne un peu le prestige qu'il a perdu et son esprit progressiste, en présentant une mesure tendant non seulement à abolir la peine corporelle, mais le crime de vagabondage, à prévoir l'uniformisation des sentences et à légiférer à l'égard des délinquants dangereux. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je fais appel aux députés pour qu'ils montrent leurs plus nobles instincts et présentent une

mesure législative en harmonie avec les vues sociales modernes concernant cette question. J'espère aussi que le député de New Westminster (M. Hogarth) voudra exercer toute son influence en faveur de ce bill et qu'il ne deviendra pas le Reagan de l'Ouest en rejetant une mesure aussi importante.

**M. Douglas A. Hogarth (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, pour répondre au député qui vient de parler, j'aimerais signaler que le ministre de la Justice (M. Turner) a annoncé publiquement que la peine corporelle va être abolie. J'admets qu'on y a mis le temps, mais je puis dire au député que j'ai fait tout mon possible, et eu recours à toutes les ressources d'un simple député de l'arrière-ban pour parvenir à saisir la Chambre de ce projet de loi. D'autre part, il faut dire que la Chambre s'occupe de bien des choses et, comme l'a souligné le député d'Egmont (M. MacDonald), on n'a pas souvent recours à la peine corporelle; aussi, quelques mesures pourraient prendre le pas sur son abolition.

Le projet de loi sur la réforme du cautionnement dont la Chambre est actuellement saisie est une des lois les plus importantes et progressistes du droit pénal que j'ai eu l'occasion d'examiner depuis un certain temps. Je demanderais au député d'être patient, car je peux lui assurer, d'après ce qu'a déclaré le ministre de la Justice, qu'on présentera sous peu un petit bill omnibus qui proposera des modifications au droit pénal qui s'imposent depuis longtemps et il constatera, je pense, que nombre de ces réformes sont compatibles avec ses opinions.

Le ministre, j'en suis certain, ne veut pas retarder l'examen de cette affaire en déférant ces nouvelles recommandations à la Commission de réforme du droit. Je compte qu'elles seront présentées à la Chambre en temps voulu.

**M. MacDonald:** Je voudrais poser une question au député.

**M. Hogarth:** Je vous en prie.

**M. MacDonald:** Comme il ne reste qu'une minute ou deux et que le député a signalé que la Chambre est en général disposée à régler rapidement cette affaire, n'épargnerions-nous pas le temps de la Chambre et du comité en déférant cette question au comité qui pourrait l'approuver rapidement et passer à l'étude des autres questions mentionnées par le député?

**M. Hogarth:** Monsieur l'Orateur, j'allais justement signaler la présence du secrétaire parlementaire. Étant donné que le ministre a annoncé que nous allions abolir les châtiments corporels et que le bill ne répond qu'à demi à un tel objectif, je propose de renvoyer le bill au comité dès maintenant afin de venir en aide au ministre à ce sujet. Toutefois, la seule chose qui me préoccupe, c'est le calendrier du comité de la justice pour cette année. Si l'on y jette un coup d'œil, on peut voir qu'il sera tout à fait impossible d'y étudier le présent bill, alors aussi bien attendre la présentation de l'autre bill omnibus que la Chambre pourra étudier en détail sans être limitée à l'heure des initiatives parlementaires. Je suis en faveur de l'abolition des châtiments corporels et de la peine capitale, et mon seul regret, c'est que leur abolition n'ait pas fait l'objet d'un projet de loi plus tôt.